

**INTITULE DU POSTE****Enseignant spécialisé en RASED****NATURE DU POSTE**

Loi n°2005-102 du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.  
 Circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014

Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017 Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé

Les RASED rassemblent des professeurs des écoles titulaires d'un CAPPEI ou équivalent et des psychologues EDA (spécialité Éducation, Développement et Apprentissage). Ils sont membres à part entière de l'équipe enseignante des écoles où ils exercent. Ils interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2, en classe ou en petits groupes.

**MISSIONS**

Les personnels des RASED :

- Apportent l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques des écoles
- Aident à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées
- Contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre des Programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE), des plans d'accompagnement personnalisés (PAP) et au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS).
- Mettent en place des actions de prévention et de remédiation aux difficultés scolaires qui résistent aux aides apportées en classe

Les missions de chacun des enseignants, personnels spécialisés ont été clairement redéfinies en 2014, tout en réaffirmant leur appartenance aux équipes pédagogiques. Le pilotage et l'organisation des aides en fonction des besoins repérés dans les écoles y sont précisés.

Dans chacune des circonscriptions du 1er degré, l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription pilote la mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants, en arrête l'organisation générale et les priorités, notamment dans le cadre du pôle ressources de circonscription.

**COMPETENCES**

- Repérer, grâce à une analyse partagée avec l'enseignant de la classe ou l'équipe pédagogique du cycle, les difficultés d'apprentissage de ces élèves
- Identifier les obstacles à la réussite et les besoins qui en découlent
- Construire des réponses adaptées aux difficultés d'apprentissage qu'éprouvent ces élèves
- Promouvoir les principes d'une scolarisation inclusive
- Avoir un sens avéré du travail en équipe au sein de l'école, de l'antenne du RASED
- Coopérer avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire.

**Toute prise en charge des élèves devant s'articuler avec la scolarisation en classe, une aptitude à des formes de travail diverses, dont la co-intervention en classe, est essentielle.**

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

RASED aide à dominante pédagogique -> Priorité aux enseignants titulaires d'un CAPPEI (parcours RASED) ou CAPASH (option E).

RASED aide à dominante relationnelle -> Uniquement accessibles aux enseignants titulaires du CAPPEI correspondant (parcours RASED) ou CAPASH (option G).

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (Cf. Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017)

Régime indemnitaire 1<sup>er</sup> D : Décret n°2017-964 du 10 MAI 2017 2<sup>nd</sup> D : Décret n° 2017-966 du 10 mai 2017

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf. note départementale - Poste à profil

**CONTACT :**

**IEN ASH** - 24 avenue du 94ème R.I. - BP n° 20564 - 55013 BAR LE DUC Cedex

Tél : 03 29 76 69 87- Courriel : [ien-ash55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ien-ash55@ac-nancy-metz.fr)